

schools for the training of forest engineers established.

Gratifying as this progress has been, the growth of the need for enlightened action has been even more rapid. The increasing value of waterpowers, the dangers confronting inland navigation, the realization of the asset which the country has in its forests as hunting grounds and health resorts, and the increasing scarcity of forest products, all show the need of further knowledge and increased vigilance.

To provide for the discussion of these matters with a view to the adoption of improved methods and the better and more enthusiastic enforcement of existing regulations, I hereby call a public convention to meet in the City of Quebec on January 18, 19 and 20, 1911, under the auspices of the Canadian Forestry Association. To this Convention are specially invited:

Lieutenant Governors of the Provinces,  
 Members of the Senate,  
 Members of the House of Commons,  
 Members of the Legislative Councils and Legislative Assemblies of the Provinces,  
 Dominion and Provincial Forest Officials,  
 Officers and members of the Commission of Conservation,  
 Members of the Canadian Forestry Association,  
 Members of the Canadian Society of Forest Engineers,  
 Members of the Canadian Bankers' Association,  
 Members of the Canadian Manufacturers' Association,  
 Members of Lumbermen's Associations,  
 Representatives of Boards of Trade,  
 Representatives of Railway Companies,  
 Representatives of Universities,  
 Representatives of Agricultural Colleges,  
 Representatives of Farmers' Institutes,  
 Representatives of the Canadian Press Association,  
 Representatives of Canadian Clubs,  
 Representatives of Horticultural Societies,  
 Representatives of the Canadian Society of Civil Engineers,

instituées pour la formation d'ingénieurs forestiers.

Les bons effets de ce mouvement progressif ont rendu plus urgent encore le besoin d'une action raisonnée. La valeur acquise des pouvoirs d'eau, les périls auxquels la navigation intérieure est exposée, le bénéfice de la richesse que les bois fournissent au pays par leurs domaines de chasse et par leurs villégiatures, la rareté de plus en plus sensible des produits de la forêt, tout fait voir la nécessité de nous éclairer davantage et de redoubler de vigilance.

Afin de préparer le débat de ces questions dans le dessein de faire adopter un mode d'action approprié et de faire observer avec plus de spontanéité et d'efficacité les règlements qui existent déjà, je convoque par la présente une convention publique qui se tiendra dans la cité de Québec, les 18, 19 et 20 janvier 1911, sous les auspices de l'Association Forestière Canadienne, et j'invite spécialement à cette convention:

Les Lieutenants-Gouverneurs des Provinces,  
 Les membres du Sénat,  
 Les membres de la Chambre des Communes,  
 Les membres des Conseils législatifs et des Assemblées législatives des Provinces,  
 Les officiers forestiers fédéraux et provinciaux,  
 Le bureau et les membres de la Commission de Conservation,  
 Les membres de l'Association Forestière Canadienne,  
 Les membres de la Société Canadienne des Ingénieurs Forestiers,  
 Les membres des Associations de Marchands de Bois,  
 Les membres de l'Association de Banquiers Canadiens,  
 Les membres de l'Association de Manufacturiers Canadiens,  
 Les délégués des Boards of Trade et des Chambres de Commerce,  
 Les délégués des compagnies de chemins de fer,  
 Les délégués des Universités,  
 Les délégués des Collèges d'Agriculture,  
 Les délégués des Associations de Cultivateurs,  
 Les délégués de l'Association de la Presse Canadienne,  
 Les délégués des Clubs Canadiens,  
 Les délégués de la Société Canadienne des Ingénieurs Civils,